



Remboursement mutuelle lunette inferieur à ce qui était attendu

Par **doubleforce**, le **25/10/2017 à 11:50**

bonjour j'ai commandé des lunettes l'opticienrns'est basé sur la base de remboursement de l'année dernière mais cette année mon fils a 18 ans et le remboursement mutuelle est inférieur à ce qui était attendu j'ai donc 150 euros à payer de ma poche qui est responsable moi ou l'opticien ?
rnl'opticien n'avait t'il pas un devoir de conseil ?
rnmerci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **25/10/2017 à 13:31**

Bonjour,
rnrVous ne pouvez pas demander à l'opticien de connaître les caractéristiques complètes de votre contrat mutuelle pour faire la simulation.
rnl vous appartenait de lui préciser ces éléments.

Par **Lag0**, le **25/10/2017 à 13:34**

Bonjour,
rnrQue voulez-vous dire exactement par : "l'opticien s'est basé sur la base de remboursement de l'année dernière" ? A t-il effectué un devis tenant compte de cette somme et laissant apparaitre votre reste à charge ?
rnrAvez-vous ce devis ?

Par **chaber**, le **25/10/2017 à 13:45**

bonjourr[citation] qui est responsable moi ou l'opticien ?[/citation]l'opticien ne peut connaître tous les contrats d'assurances existant sur le marché et savoir que les garanties diminuent à l'âge de 18 ans chez votre assureur.rnrnc'est à l'assuré de vérifier les clauses et garanties de son contrat.

Par **Lag0**, le **25/10/2017** à **16:40**

Personnellement, mon opticien soumet son devis à ma mutuelle et nous attendons la réponse avant de confirmer la commande...